

Certificat Vétérinaire obligatoire avant cession d'un chien

Code rural 214-8 et D. 214-32.2

Identification obligatoire avant cession à la charge du cédant-article L 212-10 interdiction de vendre un chien âgé de moins de 8 sem

Clinique Vétérinaire l'Espigaou

Dr B.Biemans (n° Ordre 814)

Dr O.Porcher (n° Ordre 15837)

12, av Fernand Julien - 13410 LAMBESC

tel : 0442570202

www.espigaou.fr

Propriétaire (cédant)

- Particulier
 Professionnel

Nom de l'Élevage :

N° Siret :

Nom : Né le..... Sexe : Vacciné:le.....
Identification : Vermifugé :le.....
Passport n°: Poids : kg

Appartient à une race :

oui = Déclaration de portée n°
non = race apparentée

Si Catégorie : 2^{ème} catégorie hors catégorie indéterminée

Etat de santé apparent lors de l'examen du/...../.....

Signature

Cachet

